

REGLEMENT ETUDE DIRIGEE - ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Fonctionnement

L'étude dirigée Municipale de 17 H à 18 H 00 sauf le mercredi.

Pendant l'Etude aucune sortie ne sera tolérée en dehors des horaires, même avec avis des parents.

Inscriptions

Les enfants inscrits dans l'établissement primaire de la Commune pourront fréquenter l'Etude Municipale.

Les inscriptions 2023-2024 sont formulées sur l'espace citoyen, et sont valables pour l'année entière.

En conséquence, les familles dont les enfants ont donné lieu à une inscription pour une Etude Municipale se trouveront dans l'obligation d'assumer les frais de cette Etude pour l'année.

Tarif

Le tarif est fixé par trimestre à 48 €,

Organisation

L'étude dirigée sera assurée par un membre de l'enseignement de l'école ou extérieurs à l'établissement.

Tenue des élèves pendant l'étude

Le goûter des élèves est à la charge des parents.

Les enfants devront observer pendant l'étude une bonne tenue constante et devront rester exclusivement dans les locaux d'affectation.

Ceux dont la conduite laisserait à désirer pourront sur demande des surveillants être exclus de l'étude pour une durée nécessaire y compris définitive. Une commission de discipline décidera des sanctions.

BULLETIN D'INSCRIPTION ETUDE DIRIGEE 2023-2024

A REMETTRE EN MAIRIE

NOM.....Prénom.....

Niveau Classe.....

ADRESSE DES PARENTS

Date.....

Signature des parents